

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

14

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **7 MAI 2026**

Objet de la délibération :

**REALISATION D'UN
PRÊT AUPRES DE LA
CDC POUR LE
FINANCEMENT DE
L'ACQUISITION
FONCIERE DE
L'OPERATION EN BRS
OPERATEUR 10
LOGEMENTS
« DOMAINE
CAMPION » A TOULON
577-03**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno BAIXE, Catherine
BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE,
Solange CHIECCHIO, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX,
Josée MASSI, Jacques PEYROT

Carmen COINTREL, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Christian BRIEL
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE
Serge PELLEGRIN, ayant donné pouvoir à Patrick EVEILLEAU
Valérie RIALLAND, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI

Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Delphine GROSSO,
Dominique LAIN, Marc LAURIOL.

Représentants du CSE excusés : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement excusé : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du
Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par délibération n° 23 du 6 Mai 2025, vous avez autorisé l'acquisition foncière pour la réalisation de
10 logements en BRS Opérateur « Domaine Champion » à Toulon.

Pour le financement de l'acquisition foncière de cette opération, le Directeur Général de Var Habitat est
invité à réaliser auprès de la C.D.C. un contrat de prêt composé de 1 ligne de prêt pour un montant total
de 526 507,32 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

PRÊTS GAIA LT

-Caractéristiques :

Montant	526 507,32 €
Commission d'instruction	0.06% du capital emprunté, plafonné à 20 000€
Durée de la période	Annuelle

-Phase d'Amortissement :

Durée du Prêt	79 ans
Index	LIVRET A
Marge fixe sur index	0,6 %
Taux d'intérêt	Livret A + 0,6 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'Amortissement	Echéance & Intérêts prioritaires (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)
Taux de progressivité de l'échéance	0%

La garantie du contrat de prêt est demandée auprès :

- du Conseil Départemental du Var à hauteur de 50%,
- de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à hauteur de 50%.

A cet effet, il est demandé d'autoriser le Directeur Général à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil d'Administration entérine à l'unanimité la réalisation de prêts et accorde les autorisations sollicitées.

Le Président

Thierry ALBERTINI